

TERRITOIRE BIEVRE VALLOIRE

Fonction	Etat de lieux	Principaux éléments à intégrer dans la réflexion	Préconisations d'actions d'aménagement et de gestion dans le cadre d'un développement durable
Agricole	<p>LA PLAINE</p> <p>Bas Liers et Basse Bièvre, Valloire Grandes cultures irriguées dominantes, avec productions complémentaires (tabac, maraîchage, arboriculture, horticulture, maïs semences ...)</p> <p>Haut Liers Grandes cultures non irriguées encore bien présentes Elevage laitier (quotas importants) avec cheptel allaitant significatif</p> <p>Haute Bièvre Grandes cultures non irriguées, surfaces en herbe, production de semences fourragères Elevage laitier important en bordure de plaine, surtout au nord</p> <p>Les côtes bordières Grandes cultures (surtout d'hiver) sans irrigation, prairies, noyers au sud, fruits et maraîchage à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs ; zones caractérisées principalement par l'habitat et l'urbanisation</p> <p>LES COTEAUX</p> <p>Chambaran - Collines : élevage principalement laitier, surfaces en herbe et noyers ; terres de la plaine souvent exploitées en complément - Plateau : élevage mixte laitier/allaitant, herbe, cultures fourragères, cultures de vente, noyers ; revenu complémentaire possible avec le bois</p> <p>Bonnevaux Elevage, essentiellement allaitant ou laitier (quotas modestes), herbe, cultures fourragères et cultures de vente ; revenu complémentaire possible avec le bois</p> <p>Le Banchet Quelques exploitations d'élevage, surfaces en herbe ; quelques cultures valorisées par des agriculteurs de plaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma directeur de la région grenobloise - Positionner l'agriculture comme composante essentielle de l'identité du territoire - Préserver un espace agricole bien identifié - Avoir une gestion concertée entre agriculture et environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les terres agricoles convoitées pour un développement industriel et résidentiel, lutter contre le mitage ; préserver les communications agricoles entre vallées et coteaux - Conforter l'agriculture, préserver les capacités de fonctionnement et de développement des élevages - Développer les réseaux d'irrigation compatibles avec les ressources en eau - Faciliter l'installation des jeunes agriculteurs - Promouvoir une agriculture compatible avec les objectifs de protection de l'environnement, notamment vis à vis des nitrates et des pesticides - Mettre en valeur les bonnes pratiques agricoles (communication, contrat d'agriculture durable ...)
Forestière	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire bordé par les massifs forestiers des Bonnevaux et du Chambaran ; langues boisées orientées Est/Ouest sur les moraines latérales des anciens glaciers ; rares forêts en plaine où l'agriculture céréalière est omniprésente - Prédominance du châtaignier en zone de coteaux et plateaux - Présence d'une association de sylviculteurs : Association Bonnevaux-Chambaran (ABC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux débouchés pour le taillis de châtaignier - Filière bois énergie - Risque d'incendie sur les coteaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une sylviculture dynamique des taillis de châtaignier (tri des bois), développer les plantations de feuillus précieux - Diversifier l'utilisation du châtaignier (parquets, petits meubles, tonneaux, nouveaux produits, certification piquets ...) et assurer sa promotion - Développer l'artisanat du bois - Valoriser les ressources locales avec le bois énergie (broyage, fabrication de plaquettes, stockage et transport, promotion des chaufferies à bois individuelles et collectives) - Utiliser de la main d'œuvre locale en complémentarité avec l'activité agricole - Elaborer la charte forestière locale (Bonnevaux et Chambaran)
Préservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure Natura 2000 sur le camp militaire et une partie des forêts domaniales (1450 ha au total) ainsi que sur le bassin versant de la tourbière du Grand-Lemps/Châbons - Secteur protégé (réserve naturelle du Grand-Lemps/Châbons) - Espèces animales protégées (triton crêté en plaine de Bièvre, écrevisse à pieds blancs en tête de bassin des ruisseaux de Chambaran) 	<ul style="list-style-type: none"> - Tourbières alcalines et zones humides ponctuelles - Biotopes d'espèces protégées 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise en œuvre de la protection réglementaire sur les zones humides - Continuer le suivi des populations d'écrevisses - Mettre en place des contrats agriculture durable (CAD) sur les secteurs Natura 2000

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Gestion de la ressource en eau</p>	<p>- Territoire relativement homogène du point de vue hydrographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> . principalement concerné par le complexe Bièvre-Liers-Valloire . tête de bassin de la Varèze .tête de bassin de la Galaure <p>- Nappe du complexe Bièvre-Liers-Valloire d'intérêt prioritaire - Territoire intégralement classé en zone vulnérable Nitrates (exception de St-Clair-sur-Galaure, Moidieu, et Roybon)</p> <p>- Importance des demandes de prélèvement d'eau à usage agricole, industriel et d'eau potable sur une ressource limitée</p> <p>- Fragilité du milieu récepteur vis-à-vis des rejets d'eaux usées</p> <p>- Importance du développement urbain</p>	<p>- Secteur concerné par le périmètre défini pour le futur SAGE Bièvre-Liers-Valloire – Enjeux qualitatifs et quantitatifs importants du fait de la sensibilité et de la faiblesse de la ressource et des dynamiques des cours d'eau</p> <p>- Transports solides et débordements</p> <p>- Territoire concerné par le contrat de rivière « Galaure »</p> <p>- Protection des eaux contre les pollutions agricoles diffuses</p> <p>- Nombreux secteurs déficitaires ou en équilibre limite au regard de la demande de prélèvements</p> <p>- Problématique de l'assainissement des collectivités rendue difficile du fait de la sensibilité de la nappe, de la faiblesse des débits d'étiage, et des aléas de versant</p> <p>- Modifications des dynamiques d'écoulement des eaux</p>	<p>- Engager la dynamique du SAGE par l'établissement d'un diagnostic partagé</p> <p>- Poursuivre sur ce secteur amont les analyses morphodynamiques en vue de la définition d'actions à engager</p> <p>- Se référer au programme d'actions du contrat de rivière en cours de demande d'agrément</p> <p>- Impulser et accompagner les programmes de lutte contre les pollutions agricoles (3^e programme nitrates à mettre en place, programme de prévention contre les produits phytosanitaires, actions volontaires et labellisées)</p> <p>- Poursuivre les réflexions concertées en matière de sécurisation de la ressource, et de recherche de ressources de substitution</p> <p>- Poursuivre les réflexions engagées pour l'établissement d'un schéma directeur d'assainissement et la définition d'hypothèses de développement de l'urbanisation compatibles - Intégrer les objectifs de la directive-cadre</p> <p>- Gérer les dynamiques des écoulements à l'échelle des bassins versants (eaux pluviales , expansion et ralentissement des crues, fonctionnalité des zones humides...) - Favoriser les approches globales et la création de structures de gestion adaptées</p>
--	--	---	--